

1. Organisateur

La Comblorane est organisée par l'Office de Tourisme de Combloux, association loi 1901 (parution au journal officiel le 20 juin 1929 sous le n° 149 / 29) domiciliée au 49 chemin des Passerands - 74920 COMBLOUX.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur le site www.lacomblorane.com, par mail sur lacomblorane@combloux.com ou par téléphone au 04.50.58.60.49.

2. Dates, horaires et circuits

La Comblorane a lieu les 12 et 13 juin 2021 à Combloux. Elle est composée de plusieurs courses, dont les départs seront donnés depuis le plan d'eau biotope. Un briefing aura lieu 10mn avant le départ de chaque course :

- **La XL, un trail de 38km, dimanche 13 juin 2021.** Un parcours technique constitué principalement de sentiers, avec un dénivelé positif de 2.687m et plusieurs ravitaillements prévus le long du tracé. Le départ sera donné le dimanche 13 juin à partir de 07h00 par vagues de 5 personnes toutes les 15 secondes, au plan d'eau biotope à Combloux. Les coureurs ayant les côtes ITRA les plus élevées, partiront dans les premiers sas afin d'éviter trop de dépassement et contacts entre les coureurs. Les autres participants pourront se placer librement dans les différents sas. La course est limitée à 300 participants.
- **La L, un trail de 25km, dimanche 13 juin 2021.** Circuit constitué principalement de sentiers, avec un dénivelé positif de 1.588m, et plusieurs ravitaillements prévus le long du parcours. Le départ sera donné le dimanche 13 juin à partir de 08h30 par vagues de 5 personnes toutes les 15 secondes, au plan d'eau biotope à Combloux. Les coureurs ayant les côtes ITRA les plus élevées, partiront dans les premiers sas afin d'éviter trop de dépassement et contacts entre les coureurs. Les autres participants pourront se placer librement dans les différents sas La course est limitée à 300 participants.
- **La M, un trail de 7km, samedi 12 juin 2021.** Circuit simple entre routes et sentiers, avec un dénivelé positif de 246m. Le départ sera donné le samedi 12 juin à partir de 18h30, par vagues de 5 personnes toutes les 15 secondes, au plan d'eau biotope à Combloux. Les vagues pourront être constituées librement par les concurrents en respectant le nombre de 5 maximum par vague, afin d'éviter trop de dépassement et contacts entre les coureurs au plan d'eau biotope à Combloux. La course est limitée à 200 participants.

- **La S, une randonnée gourmande de 12km, dimanche 13 juin 2021.** Randonnée nature et gourmande entre route et sentiers, avec un dénivelé positif de 600m. Le départ sera donné dimanche 13 juin à 10h00, au plan d'eau biotope à Combloux. Buffet accessible aux participants sur le parcours. La course est limitée à 300 participants
- **La Family Race, samedi 12 juin 2021.** Parcours d'obstacles autour du plan d'eau biotope à Combloux. Le départ sera donné le samedi 12 juin 2021 à 14h00 et échelonné sur plusieurs heures.

3. Conditions de participation

La participation aux différentes courses est conditionnée selon les critères suivants : a.

Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent au minimum être :

- **Pour la course XL**, de la catégorie Espoir (né en 2001 ou avant),
- **Pour la course L**, de la catégorie Espoir (né en 2001 ou avant),
- **Pour le trail M**, de la catégorie Cadet (né en 2005 ou avant),
- **Pour la randonnée S**, pas de catégorie minimum requise, les mineurs devront être accompagnés d'adultes,
- **Pour la Family Race**, pas de catégorie minimum requise, les mineurs devront être accompagnés d'adultes.

b. Certificat médical :

CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE (courses **XL**, **L** et **M**) : Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées); ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD),o Fédération française du sport adapté (FFSA),o Fédération française handisport (FFH),o

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),o Fédération sportive des ASPTT,o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP); ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'Organisateur conservera, sans durée définie, la trace de la licence présentée, ou la copie du certificat.

L'un de ces documents devra être joint soit :

- Lors de l'inscription sur le site internet (www.lacomblorane.com),
- Directement à l'Office de Tourisme,
- Lors du retrait des dossards.

Si le document est manquant lors du retrait des dossards, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course.

c. Mineurs :

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, à fournir lors de l'inscription ou à défaut, lors du retrait des dossards. Un modèle d'autorisation parentale peut être fourni par l'organisateur, il faut adresser au préalable une demande de modèle sur lacomblorane@combloux.com.

4. Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes du jeudi 1^{er} Avril au jeudi 10 juin 2021 (**sauf Family Race**) :

- Sur le site internet www.lacomblorane.com. Les frais d'inscriptions internet sont pris en charge par le coureur.
- Par voie postale, en envoyant votre dossier complet (bulletin d'inscription dûment rempli, règlement par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme de Combloux, ainsi qu'une copie de votre licence ou certificat médical en cours de validité), à l'adresse suivante : Office de Tourisme – 49 chemin des Passerands – 74920 COMBLOUX,
- En direct auprès de l'accueil de l'Office de Tourisme.

Il sera possible de s'inscrire sur place :

- Samedi 12 juin 2021, de 14h00 à 17h00 pour les participants aux trails **M**, **L** et **XL**, la **randonnée gourmande S** et la **Family Race**.
- Dimanche 13 juin 2021, de 08h00 à 09h00 pour les participants au **trail L** et la **randonnée gourmande S**.

a. Prix et augmentation de tarifs

Le droit d'inscription est fixé comme suit, selon les courses :

- **La XL** : 30€ du 01 avril au 20 mai 2021 – 35€ pour une inscription à partir du 21 mai 2021 et 40€ sur place la veille de la course,
- **La L** : 20€ du 01 avril au 20 mai 2021 – 25€ pour une inscription à partir du 21 mai 2021 et 30€ sur place la veille de la course,
- **La M** : 10€ du 01 avril au 20 mai 2021 – 15€ pour une inscription à partir du 21 mai 2021 et 20€ sur place la veille de la course,
- **La S** : 16€ du 01 avril au 11 juin 2021 – 21€ pour une inscription sur place la veille ou le jour de l'événement.
- **La Family Race** : paiement sur place à hauteur de 5€ par groupe (minimum 2 personnes, maximum 5 personnes). L'accès à cette course sera offert aux participants s'ils viennent déguisés (minimum 3 accessoires de déguisement par personne),

Le montant payé correspond au droit à participer à la course, à l'accès aux ravitaillements selon les profils des parcours, au repas d'après course ainsi qu'au cadeau participant.

b. Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

c. Rétraction :

Il est possible de se rétracter jusqu'au vendredi 11 juin 2021, pour raisons médicales, sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement se fera à hauteur de la somme payée lors de l'inscription moins 1€ (frais d'inscription).

d. Retrait des dossards :

Il sera possible de retirer son dossard comme suit :

- Le vendredi 11 juin de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, à l'Office de Tourisme de Combloux pour les courses **XL**, **L** et **M** ainsi que pour la **randonnée gourmande S**.
- Le samedi 12 juin, de 14h00 à 18h00, au village de la Comblorane, au plan d'eau biotope, pour les courses **XL**, **L** et **M** ainsi que pour la **randonnée gourmande S** et la **Family Race**.
- Le dimanche 13 juin, pour la course **XL** de 06h00 à 06h45, pour la **L**, de 07h00 à 08h15, et pour la **randonnée gourmande S**, de 09h00 à 09h45.

5. Assurance :

N° du contrat : RC1400032 - Assurance ALBINGIA à Levallois Perret.

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, et une assurance R.C. participants.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance dommage corporel individuelle s'ils ne sont pas assurés par une licence sportive.

6. Règles Sportives :

a. Bâtons

L'utilisation des bâtons télescopiques est autorisée.

b. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par l'organisme professionnel L-Chrono, sauf pour la **randonnée gourmande S** qui n'est pas chronométrée.

c. Matériel obligatoire

Pour le trail XL :

- Gobelet personnel obligatoire
- Masque chirurgical
- Réserve d'eau (0.5L)
- Couverture de survie
- Sifflet
- Téléphone portable

Pour les autres trails **L**, **M** et randonnée **S** :

- Un téléphone portable
- Un masque chirurgical

Un bénévole remplira les gobelets ou tout autre contenant personnel, pour les coureurs qui souhaitent remplir leur propre gourde aux différents ravitaillements. Les coureurs devront avoir un bidon, une gourde, ou un gobelet réutilisable. L'organisation ne fournit pas de gobelet jetable.

d. Mesures Covid 19

L'organisation se réserve le droit de demander un test négatif à la covid-19 de moins de 72h, en fonction de l'évolution de l'épidémie. Chaque participant est donc invité, de sa propre initiative, à réaliser un test, avant la participation à l'une des courses organisées.

Si toutefois un symptôme évocateur de la covid-19 devait survenir avant la course, merci de ne pas vous rendre sur l'évènement.

Règles appliquées sur l'ensemble de l'évènement :

- Bénévole/Personnel présents sur zone pour rappel et respect des règles sanitaires de sécurité.
- Signalétique rappelant les règles et bons comportements à adopter sur site.
- Gel hydroalcoolique à disposition.
- Port du masque obligatoire pour spectateurs, bénévoles, et coureurs dans toutes les zones sur lesquelles l'évènement se déroule (sauf coureurs en course, sur le parcours).

Avant course :

- **Briefing :**

- Un briefing sera réalisé avant la course lorsque les concurrents seront placés chacun dans les sas de départ.
- Un briefing sera enregistré et diffusé sur les réseaux sociaux, ainsi qu'envoyé par mail.

- Retrait des dossards :

- Port du masque obligatoire.
- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée et à la sortie.
- Aucun document papier accepté. Documents à fournir en amont de la course, dématérialisés, sauf pour inscription sur place.
- Matérialisation d'un circuit à sens unique et marquage au sol pour le respect de la distanciation d'1 mètre

- Départ :

- Port du masque obligatoire pour les coureurs et les bénévoles, dans les sas de départ et jusqu'à 400m après la ligne de départ.
- Sas de départ matérialisés par un marquage au sol
- Respect de la distance d'1 mètre dans les sas de départ.
- Gel hydroalcoolique à disposition avant l'entrée dans les sas de départ, sur les ravitaillements et à l'arrivée.
- Port du masque obligatoire pour les spectateurs.
- Départ par vague de 5 coureurs toutes les 15 secondes.
- Respect des Sas et de la progression dans chaque sas en direction de la ligne de départ.

Pendant la course :

- Ravitaillements :

- Port du masque obligatoire pour les bénévoles et coureurs durant toute la durée du ravitaillement.
- Self-service interdit pour les coureurs. Le service sera réalisé par les bénévoles.
- Portions solides emballées et individualisées.
- GOBELET PERSONNEL OBLIGATOIRE
- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée et à la sortie.

Après course

- Ravitaillement d'après course :

- Port du masque obligatoire après franchissement de la ligne d'arrivée.

- Panier repas remis aux concurrents dans un sac fermé et individualisé.
- Interdiction de consommer le panier repas sur place.
- Gel hydroalcoolique à disposition.

- Toilettes :

- Port du masque obligatoire
- Signalétique rappelant les bons comportements à adopter.
- Gel hydroalcoolique mis à disposition.
- Nettoyage régulier des sanitaires.
- Aucune douche ne sera ouverte.

- Cérémonies protocolaires :

- Port du masque obligatoire.
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Les podiums seront réalisés dès l'arrivée des 3 premiers hommes, et des 3 premières femmes.
- Podiums réalisés en respectant la distanciation.
- Aucun contact ne sera possible pour saluer les lauréats (serrage de main, accolade, ...).
- Les lots seront à récupérer dans une zone spécifique à l'arrivée auprès d'un bénévole.

- Annulation covid 19 :

En cas d'annulation du participant pour cause de Covid-19, le participant sera remboursé, sur présentation d'un justificatif. Le remboursement des inscriptions sera donc réalisé. Une retenue d'un pourcentage du montant sera effectuée afin de couvrir les frais engagés par l'association organisatrice.

Possibilité de faire gracieusement don du montant de l'inscription en cas d'annulation, pour aider l'organisation à combler les frais engagés dans l'organisation de la course.

7. Classements, récompenses et après-courses :

a. Classements

Pour les trails **XL**, **L** et **M** : classement au scratch homme et femme. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers au scratch homme et femme de chaque course. Pas de classement pour la **randonnée gourmande S**.

Des contrôles seront effectués sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Les résultats seront publiés sur le site internet www.lacomblorane.com et sur la page Facebook « La Comblorane ».

b. Récompenses et tirages au sort

Les récompenses seront remises au théâtre de verdure du plan d'eau après chaque course chronométrée. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront remis dans le tirage au sort.

Tirage au sort pour tous les participants, avec résultats annoncés sur les réseaux sociaux et prix à récupérer à l'office de tourisme.

c. Après-courses

Repas à récupérer à partir de 19h00 le samedi 12 juin et de 12h00 le dimanche 13 juin, pour tous les concurrents, sur le théâtre de verdure du plan d'eau biotope.

Possibilité d'acheter un repas supplémentaire, notamment pour les accompagnants, directement lors de votre inscription sur internet ou sur place auprès du stand repas à partir de 12h00.

8. Sécurité et soins :

Les participants sont les premiers responsables de leur propre sécurité. Chaque concurrent s'engage à :

- Respecter les règles de course données lors du départ,
- Suivre le balisage (marquage au sol, flèches, rubalise...),
- Ne rien jeter (matériel ou déchet) sur le parcours sauf lieux prévus à cet effet,
- Prévenir signaleurs/bénévoles en cas du moindre souci (malaise...),
- Porter assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, jusqu'à l'arrivée des secours.

Un médecin, sera présent sur le week-end de course, et assurera la couverture médicale de l'épreuve.

La société Mountain Medic Events, spécialisée dans le secours en milieu difficile et isolé notamment en montagne, enregistré au R.C.S d'Annecy, sous le numéro 813573078 et agréée de sécurité civile arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2018-0078 assurera les secours.

L'ensemble du dispositif assure la prise en charge des victimes jusqu'à un point de convergence ou les services public prennent le relai en cas de besoin.

La gendarmerie de Megève, le SAMU de Sallanches et les Pompiers de Combloux seront informés de l'organisation de la course.

Les secours prévus sur place disposeront d'une liaison radio entre eux et avec le responsable de la course. Les bénévoles assurant la fermeture de la course ainsi que ceux placés sur les ravitaillements seront également équipés de radio en liaison avec le PC course.

Des signaleurs seront positionnés aux intersections ou traversées de route. Ils seront également en possession du N° de téléphone du PC. Les bénévoles seront sensibilisés sur les secours. Les signaleurs seront équipés d'un gilet jaune et d'un panneau de signalisation.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour la sécurité des concurrents.

En cas d'abandon : Sauf blessure, un concurrent ne doit pas abandonner en dehors d'un poste de ravitaillement. Il doit prévenir, via l'aide des bénévoles ou signaleurs, le chef de poste qui invalide son dossard. Tout concurrent qui abandonne à la suite d'une blessure hors d'un ravitaillement doit le signaler soit auprès de la personne qui ferme la course, ou par téléphone au PC course.

Rapatriement : En cas d'abandon ou de mise hors course, le rapatriement des concurrents se fera, en liaison avec le chef de poste du ravitaillement ou le responsable de course, par leurs propres moyens lorsque leur état de santé ne nécessite pas l'intervention des secours, ou par l'organisateur qui mettra en œuvre les secours nécessaires.

9. Zone Natura 2000

Le parcours traversant une zone protégée Natura 2000, il est important de respecter cette zone avec encore plus d'attention. Il est donc interdit de sortir des sentiers balisés, de jeter quoi que ce soit par terre et d'utiliser les bâtons sur cette zone. Tout manquement à ces règles se verra punir d'une exclusion de la course.

10. Droit à l'image :

Du fait de son engagement à la Comblorane, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

11. Annulation :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Le remboursement des inscriptions sera donc réalisé. Une retenue d'un pourcentage du montant sera effectuée afin de couvrir les frais engagés par l'association organisatrice.

Possibilité de faire gracieusement don du montant de l'inscription en cas d'annulation, pour aider l'organisation à combler les frais engagés dans l'organisation de la course.

12. Force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera defacto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel lacomblorane@combloux.com.

Bonne course à toutes et à tous !



Office de Tourisme

L'organisation

COMBLORANE 2021

REGLEMENT